



## Plus value immobilière

-----  
Par stel

Bonjour

Je suis propriétaire d'un appartement depuis 12 ans. Cet appartement a été loué pendant 6 ans. Avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la plus-value immobilière j'étais redevable d'une taxe aux impôts.

Entre temps j'ai acquis un second appartement au titre de résidence principale. L'ancien locataire (aujourd'hui occupant sans droit ni titre) n'ayant pas voulu partir, j'ai été contrainte de souscrire un prêt relais. Pour cela j'ai "promis" le versement du capital issus de la vente du premier bien à mon établissement bancaire.

Depuis la réforme de la loi je suis désormais redevable de trois fois la somme initiale auprès des impôts. Somme que je ne suis pas en mesure de payer puisque tout avait été calculé avant la réforme.

Quels sont mes recours ? Par avance je vous remercie de toute l'aide que vous serez en mesure de m'apporter.

Bien cordialement

-----  
Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement